Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260302-2026_038_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 20 février 2026, s'est réuni le 2 mars 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DREUSLIN, Maire,

Étaient présents : AUTRAND Anne, BRIAND Françoise, CAILLARD Michel, CAIRON Denis, DAVID Yvonnick, DELAMAIRE Yannick, DERUETTE Gautier, FERNANDEZ Richard, GICQUEL Alain, GILLES Audrey, GOURIN Stéphanie, HARDY Sylvie, HASCOET Rozenn, LAMOUR-PANNETIER Françoise, LAURENS Jocelyne, LE BLOND Grégoire, LEBRUN Martine, LINARES Charles-Antoine, LORAND Isabelle, MATHOULIN Fabrice, MASSOT Jean-Claude, MEHAT Laetitia, MONTERIEUX Sébastien, OURION Caroline, PLAGNE Laurent, PRETER Patrice, REBUFFIE Laurent, ROSSIGNOL Anne-Sophie, SCHOUMACKER Eve, SIMON Sylvie,

Procurations : Madame Geneviève MAUNY à Madame Isabelle LORAND

Absents : Monsieur Abderrafik CHARKAOUI

Secrétaire de séance : Madame Audrey GILLES

N° 2026/038 — Utilisation exceptionnelle du Complexe des Deux Ruisseaux et du Complexe Albert Chénard : validation des cahiers des charges

Monsieur Séabstien Monterieux expose :

Afin d'améliorer les démarches administratives liées aux utilisations exceptionnelles par des associations, lors de manifestations importantes (tournoi de basket, marché de Noël, salon Terre et Flamme, …), des Complexes des Deux Ruisseaux (salle polyvalente et salle des Tournois) et/ou Albert Chénard (salle P. de Coubertin et R. Allain), il est proposé la mise en place d'un cahier des charges pour chaque Complexe.

Ces derniers comportent toutes les mesures que les associations devront respecter pour pouvoir utiliser les salles lors de leurs manifestations, à savoir :

- La définition des responsabilités et sanctions de l'organisateur et de l'exploitant ;
- Les caractéristiques de chaque salle ;
- Les règles générales de sécurité ;
- Les règles particulières de sécurité pour les activités à usages multiples, d'exposition ou à vocation physiques et sportives ;
- L'accessibilité des personnes en situation de handicap ;
- Les consignes pour les chargés de sécurité.

Il est précisé que les cahiers des charges ont été conçus en lien avec le SDIS35.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **approuver** les termes des cahiers des charges ci-annexés
- **autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260302-2026_038_1-DE

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de Séance

Le Maire,

Audrey GILLES

Gilles DREUSLIN